



JOUR | 3 SESSIONS
1230 heures

AEC
EEC.10

Conçu en fonction de l'évolution des besoins du milieu des affaires et du contexte de la mondialisation des marchés, le programme Évaluateur-estimateur en bâtiment s'adresse aux personnes s'intéressant à la gestion immobilière et souhaitant une carrière dynamique.

L'objectif de cette formation est de transmettre aux étudiants un important bagage de connaissances qui leur permettront de répondre à une double fonction. La première est celle de l'estimation en construction dont le but est de procéder à une étude détaillée d'un projet de construction à partir de plans et de devis. La seconde est celle de l'évaluation immobilière qui consiste à rechercher la valeur marchande d'une propriété. Les deux fonctions sont en collaboration avec l'évaluateur agréé.

Conditions d'admission

- Posséder une formation jugée suffisante et satisfaisante au règlement sur le régime des études collégiales;
- Avoir réussi le cours Mathématiques TS 4e ou SN 4e ou 436.

Perspectives d'emploi

À la fin de ce programme, les diplômés seront en mesure de mettre à profit les connaissances acquises et pourront accéder à deux types d'emplois :

L'évaluateur immobilier pourra travailler au sein :

- Des ministères gouvernementaux;
- Des compagnies immobilières;
- D'autres compagnies du secteur privé;
- Des municipalités.

L'estimateur en construction pourra travailler au sein :

- Des firmes de construction domiciliaire, commerciale ou industrielle;
- Des entrepreneurs en électricité, en mécanique;
- Des municipalités.

Liste des cours

- Compléments de mathématiques (45 h)
- Produits et matériaux de construction (45 h)
- Utilisation de logiciels (60 h)
- Droit de la construction et SST (45 h)
- Construction I (60 h)
- Estimation I (45 h)
- Coûts résidentiels et agricoles (90 h)
- Statique et résistance des matériaux (75 h)
- Construction II (60 h)
- Technique de parité (90 h)
- Plans et devis (60 h)
- Estimation II (45 h)
- Mécanique du bâtiment (45 h)
- Estimation (génie civil) (45 h)
- Construction III (75 h)
- Immeubles commerciaux et industriels (90 h)
- Estimation (mécanique) (45 h)
- Estimation (électricité) (45 h)
- Méthode du revenu (45 h)
- Stage en entreprise (120 h)

* Le collège se réserve le droit de remplacer certains cours.

